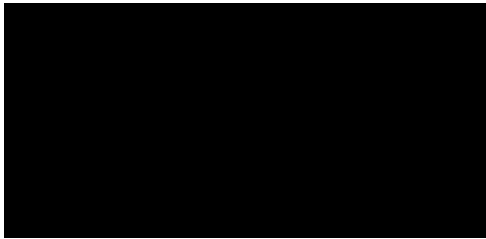


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 mars 2024




Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.510

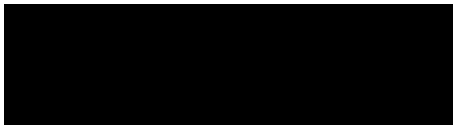
,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 12 février dernier, visant à obtenir le document officiel du nouveau programme « Allocation personnalisée » pour les résidences privées pour aînés (RPA) ainsi que celui du programme « Allocation directe » pour les aînés vivant à domicile.

Vous trouverez ci-joint copie des deux documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fr chet

p. j. 3